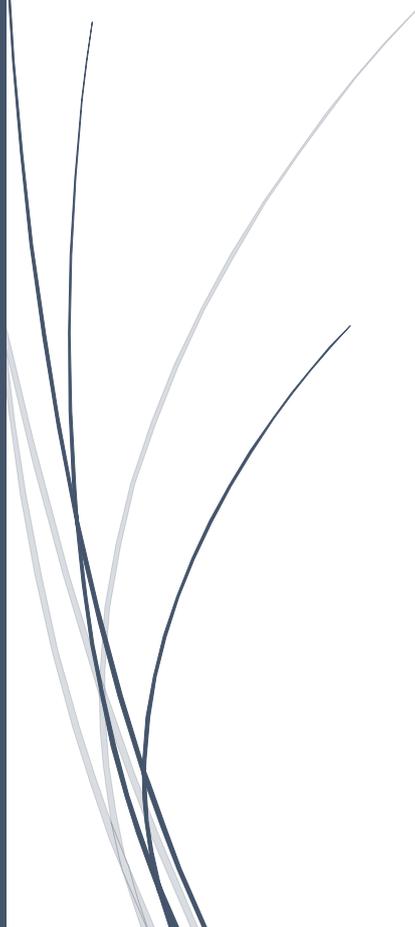




REGLEMENT SPORTIF NATATION COURSE 2025



INFORMATIONS GENERALES

Le présent règlement fixe et/ou rappelle les principes généraux des compétitions homologuées organisées au niveau local par le Comité départemental de la Haute-Vienne et/ ou ses clubs affiliés. Il ne traite pas des animations internes aux clubs.

Catégories d'âge – Saison 2025

- **Avenirs** : Athlètes nés en 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 → 11 ans et moins
- **Benjamins** : Athlètes nés en 2012 ou 2013 → 12 et 13 ans
- **Juniors** : Athlètes nés entre 2007 et 2011 → 14 à 18 ans
- **Séniors** : Athlètes nés en 2006 ou avant → 19 ans et plus

Conditions de participation aux compétitions

Licence obligatoire

Seuls les athlètes titulaires d'une licence "Compétition Natation" peuvent participer à une compétition.

Exigence spécifique pour les Avenirs

Les athlètes de la catégorie Avenirs (10 ans et moins) doivent également posséder le Savoir Nager Sécuritaire.

Tenues techniques

Selon la réglementation de la Fédération Française de Natation (FFN), les vêtements techniques homologués FINA (comme les jammers ou combinaisons de compétition) sont interdits en compétition pour les catégories Avenirs & Benjamins.

Tout manquement à cette règle entraîne la disqualification immédiate de l'athlète concerné.

Restrictions géographiques

En dehors des regroupements départementaux, compétitions régionales ou nationales, un club ne peut pas engager ses athlètes en dehors du territoire composé de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne, en particulier lorsque des compétitions équivalentes sont organisées localement pour la même catégorie.

Toute participation à une compétition située hors de ce périmètre doit faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable auprès du Comité départemental de la Haute-Vienne. La demande doit être motivée et adressée par mail (cd87@ffnatationlna.fr) au plus tard 15 jours avant la date du déplacement (ou 3 semaines en cas de déplacement à l'étranger). Elle doit impérativement être accompagnée du programme détaillé de la compétition et de l'avis favorable du Comité départemental au sein duquel la compétition aura lieu.

Engagements des athlètes

Les engagements se font exclusivement par les clubs via Extranat.

En principe, la date limite est fixée au mardi précédant la compétition à 23h59.

Il est de la responsabilité des clubs de s'assurer que les engagements de leurs athlètes sont correctement enregistrés dans les délais impartis.

Les compétitions sont, généralement, mises en ligne sur le site LiveFFN (<https://www.liveffn.com>). Le programme ainsi que la liste des athlètes engagés y sont disponibles un à deux jours après la clôture des engagements.

Conditions d'accès au bord du bassin

Conditions d'accès

Des modalités spécifiques d'accès peuvent être mises en place selon les équipements recevant les compétitions. Cela peut inclure un nombre maximal de personnes autorisées ; des restrictions d'accès pour certaines catégories de public (ex. : accompagnateurs, ...).

Les clubs engagés sont informés par tout moyen à la convenance de l'organisateur (mail ; règlement de la compétition, affichage sur le liveffn, sms ...).

Tenue vestimentaire

Une tenue sportive est obligatoire pour toutes les personnes présentes au bord du bassin (athlètes, entraîneurs, officiels, spectateurs, accompagnateurs).

Les chaussures portées à l'extérieur sont strictement interdites au bord des bassins. Il est recommandé d'utiliser des chaussures spécifiques pour piscine ou de rester pieds nus après être passé par le pédiluve.

Tout manquement à cette règle peut entraîner le refus d'accès à la zone bassin.

Vestiaires

Les athlètes doivent se changer uniquement dans les vestiaires.

Aucun changement de tenue ne doit avoir lieu au bord du bassin ou dans les gradins.

Cérémonies protocolaires

Les cérémonies protocolaires sont programmées en fonction des épreuves prévues au programme de la compétition. La présence de l'athlète récompensé, vêtu de la tenue de son club, est fortement recommandée.

En cas d'absence de l'athlète lors de la cérémonie, aucune médaille ni récompense ne sera remise ultérieurement, ni à l'athlète, ni à son club.

Droit à l'image

Par son inscription à la compétition, l'athlète ou son représentant légal autorise la captation (photos, vidéos) et la diffusion de son image ; la diffusion de ses informations personnelles utiles au bon déroulement de la compétition (nom, prénom ; club d'appartenance ; catégorie ; ...). Ces éléments peuvent être utilisés sans limite de temps et à titre gratuit sur tous les supports de communication de l'organisateur, du club support et/ou du Comité (site internet ; réseaux sociaux ; presse, etc.

Conformément à la réglementation en vigueur (RGPD), l'athlète ou son représentant légal peut demander l'arrêt de la diffusion de son image et de ses données personnelles. Cette demande doit être adressée par mail à l'organisateur, au club support et/ou au Comité.

Types de compétitions

Les Meetings Clubs

Le club qui organise son meeting en assure la pleine responsabilité.

Il gère de manière autonome l'ensemble de l'événement : la logistique générale, le programme de la compétition, la désignation des officiels en lien avec les Référents départementaux, la communication, la gestion informatique de la compétition (engagements, résultats, live...) les récompenses ...

Il fixe le tarif des engagements des athlètes, forfaits et autres pénalités dus par les clubs engagés et en perçoit l'intégralité.

Il prend en charges les récompenses.

Les Championnats départementaux et Interclubs

Les Championnats départementaux et les Interclubs sont organisés conjointement par les Comités départementaux de la Corrèze, Creuse et Haute-Vienne avec ou sans soutien d'un club support.

Chaque Comité perçoit les engagements des athlètes, forfaits et autres pénalités dus par ses clubs affiliés territorialement et suivant les modalités qui lui sont propres, sauf dispositions particulières.

Les récompenses sont prises en charge conjointement par les Comités départementaux de la Corrèze, Creuse et Haute-Vienne, sauf dispositions particulières.

Le programme de la compétition est fixé conjointement par les Comités départementaux.

En présence d'un club support, les missions qui lui sont dévolues sont définies d'un commun accord avec les Comités départementaux.

Les Compétitions départementales labellisées (Lim' Espoirs et Lim' Cup)

Un Comité ou un Club qui organise une compétition départementale labellisée (Lim'Cup ; Lim'Espoirs) gère de manière autonome l'événement (réservation de la piscine, du matériel nécessaire, installation, désinstallation, désignation des officiels en lien avec les Référents départementaux, la communication, la gestion informatique de la compétition (engagements, résultats, live...).

Le programme de la compétition est imposé et non modifiable par l'organisateur.

L'organisateur perçoit les engagements des athlètes, forfaits et autres pénalités fixés par son Comité d'appartenance, sauf dispositions particulières. Les récompenses sont prises en charge par les Comités départementaux de la Corrèze, Creuse et Haute-Vienne.

Officiels

Tous les clubs engageant des athlètes doivent présenter obligatoirement un nombre d'officiels par réunion, sous peine de pénalités. Ce nombre est déterminé dans le règlement de chaque compétition.

⚠ Important UNE COMPETITION PEUT ETRE ANNULEE SI LE NOMBRE D'OFFICIELS EST INSUFFISANT POUR GARANTIR L'EQUITE, L'INTEGRITE ET LA SECURITE DE L'EVENEMENT.

Tarifs

Le tarif des engagements des athlètes, forfaits et autres pénalités dus au titre des Championnats départementaux, Interclubs et Compétitions départementales labellisées Lim' Espoirs et Lim' Cup ont été établis et votés par les membres du Comité directeur du Comité départemental Haute-Vienne Natation le 7 novembre 2024.

TROPHÉES AVENIRS & BENJAMINS 2025

En cohérence avec le Règlement Natation Course FFN 2025 et les Orientations Techniques & Sportives définies par le Cercle de Compétences Natation Course, le Comité départemental Haute-Vienne Natation propose aux athlètes et entraîneurs des clubs affiliés de son département de participer aux **Trophées** du « **4 nageur** » et/ou « **Nageur Complet** ».

La participation à ces deux Trophées est laissée à la discrétion des athlètes et de leurs entraîneurs, elle n'obéit à aucune obligation, et reste donc en cela soumise à l'intérêt et à la motivation de chacun.

Trophées Avenirs 2025



Trophée du « 4 Nageur », au cumul des points marqués :

- 10 ans et moins : 25 papillon, 25 dos, 25 brasse et 25 nage libre.
- 11 ans : 50 papillon, 50 dos, 50 brasse et 50 nage libre.



Trophée du « Nageur Complet », au cumul des points marqués :

- 10 ans et moins : 25 de spécialité (25 papillon ou 25 dos ou 25 brasse) et 200 nage libre.
- 11 ans : 50 de spécialité (50 papillon ou 50 dos ou 50 brasse), 100 4 nages et 400 nage libre.

Pour être classés, les athlètes devront :

- Être âgés de 11 ans ou moins :
A7 : 7 ans (2018) ; A8 : 8 ans (2017) ; A9 : 9 ans (2016) ; A10 : 10 ans (2015) ; A11 : 11 ans (2014),
- Être titulaires d'une licence « compétition »,
- Être titulaires de l'Attestation du Savoir Nager en Sécurité,
- Réalisés les épreuves individuelles définies ci-avant, enregistrées dans la base de données fédérale entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025.

Trophées Benjamins 2025



Trophée du « 4 Nageur », au cumul des points marqués :

- 12 ans : 100 papillon, 100 dos, 100 brasse et 100 nage libre.
- 13 ans : 200 papillon, 200 dos, 200 brasse et 200 nage libre.



Trophée du « Nageur Complet », au cumul des points marqués :

- 12 ans : 50 de spécialité* (50 papillon ou 50 dos ou 50 brasse, le meilleur pris en compte), 200 4 nages, 800 nage libre.
- 13 ans : 50 de spécialité* (50 papillon ou 50 dos ou 50 brasse, le meilleur pris en compte), 400 4 nages, 800 nage libre ou 1500 nage libre (le meilleur pris en compte).

Pour être classés, les athlètes devront :

- Être âgés de 12 (B1 – 2013) ou 13 ans (B2 – 2012),
- Être titulaires d'une licence « compétition »,
- Réalisés les épreuves individuelles définies ci-avant, enregistrées dans la base de données fédérale entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025.

Récompenses :

Les premières et premiers athlètes des Trophées de la saison, recevront un trophée lors d'une cérémonie spécifique (exemple Championnats départementaux).

Les vainqueurs seront également mis à l'honneur sur les réseaux sociaux et site internet du Comité.

Droit à l'image :

De par leur participation aux épreuves individuelles des Trophées définies ci-avant, le représentant légal de l'athlète autorise la captation et la diffusion de son image ainsi que de ses informations personnelles utiles (nom, prénom, club d'appartenance, catégorie) sur tous les supports de communication utilisés par le Comité pour promouvoir les Trophées (site internet, réseaux sociaux, presse) et ce, sans limite de temps et à titre gratuit. Conformément à la réglementation en vigueur, toute personne peut demander l'arrêt de la diffusion de son image et de ses données personnelles par mail auprès du Comité (cd87@ffnatationlna.fr).

SELECTION DEPARTEMENTALE « LES ESPOIRS 87 »

Le Comité départemental Haute-Vienne Natation met en place une sélection pour participer à la Coupe de France des départements organisée par la Ligue de la Nouvelle Aquitaine.

Cette sélection s'adresse exclusivement aux licenciés « Compétition Natation » de la catégorie Benjamin.

Cette compétition est une compétition en équipe, composée de 10 athlètes titulaires et de 2 athlètes remplaçants. Le programme est publié par la Fédération Française de Natation.

La composition définitive de la Sélection se fait en fonction des performances et des épreuves nagées sur la saison N-1 et N et ce, en vue de rapporter un maximum de points au cumul des épreuves individuelles et en relais.

Le groupe est accompagné d'entraîneurs exerçant au sein d'un ou plusieurs clubs du département ainsi que de jeunes officiels et d'encadrants majeurs.

En fonction de ses capacités financières, le Comité prend en charge le coût du déplacement (hébergement, restauration, transport) et dote chaque athlète sélectionné d'un équipement sportif avec le concours du Conseil Départemental ou partenaire privé.

CIRCUIT LIM'ESPOIRS & LIM' CUP

Les Équipes Techniques Départementales (ETD) des Comités de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne réfléchissent actuellement à la mise en place de deux nouveaux circuits : la Lim'Espoirs et la Lim'Cup.

Ces parcours ont pour objectif de favoriser l'engagement d'un plus grand nombre de athlètes dans la pratique compétitive, tout en mettant en valeur les athlètes les plus investis, que ce soit dans les bassins ou en dehors, lors des compétitions locales.

Les modalités d'organisation sont en cours de finalisation.

Le Comité de la Haute-Vienne ne manquera pas de les publier dès qu'elles seront définitivement arrêtées.



PROGRAMME SPORTIF NATATION COURSE

Le programme sportif est commun aux Comités départementaux de la Corrèze, Creuse et Haute-Vienne. Il s'inscrit dans la continuité des ceux émis par la Fédération Française de Natation et la Ligue Nouvelle Aquitaine de Natation.

Les compétitions sont fixées, sous réserves de la disponibilité des bassins, par les clubs pour les athlètes en concertation avec les Équipes Techniques Régionales (ETR) et Départementales (ETD).

Elles doivent tenir compte du calendrier fédéral et régional. Une compétition départementale ne peut pas venir en « concurrence » d'une compétition de Ligue.

L'AGENDA DES COMPETITIONS ORGANISEES AU 1^{ER} SEMESTRE 2025

Dimanche 21 janvier 2025

- **5e Meeting d'Aixe-sur-Vienne – 25 M**
- Lieu : Aixe-sur-Vienne
- Organisateur : Dauphins Aixe-sur-Vienne
- Catégories : Toutes catégories

Samedi 15 et Dimanche 16 février 2025

- **6e Meeting de la Ville de Brive - LNA Tour**
- Lieu : Brive
- Organisateur : Club des Nageurs de Brive pour La Ligue Nouvelle Aquitaine de Natation
- Catégories : Juniors

Dimanche 9 mars 2025

- **Critérium de la Haute-Vienne– 25 M**
- Lieu : Aixe-sur-Vienne
- Organisateur : Comité Départemental Haute-Vienne Natation
- Catégories : Toutes catégories

Samedi 15 mars 2025

- **4e Meeting des Rascasses – 25 M**
- Lieu : Egletons
- Organisateur : Les Rascasses de Ventadour
- Catégories : Toutes catégories

Dimanche 30 mars 2025

- **1er Meeting du Club des Dauphins Ussellois– 25 M**
- Lieu : Ussel
- Organisateur : Club Dauphins Ussel
- Catégories : Toutes catégories

Samedi 12 avril et Dimanche 13 avril 2025

- **Challenge de Printemps – 25 M**
- Lieu : Saint-Léonard-de-Noblat
- Organisateur : Comité Départemental Haute-Vienne Natation / Noblat Aquatic Club
- Catégories : Toutes catégories

Dimanche 25 mai 2025

- **Interclubs Benjamins // Tournoi de mai - 25 M**
- Lieu : Limoges (Casseaux)
- Organisateur : Comité Départemental Haute-Vienne Natation
- Catégories : Benjamins et Avenirs

Samedi 21 & Dimanche 22 juin 2025

- **Championnats Départementaux Été (19/23/87) – 50 M**
- Lieu : Limoges (Beaublanc)
- Organisateur : Comité Départemental Haute-Vienne Natation
- Catégories : Toutes catégories

L'AGENDA DES PROCHAINES COMPETITIONS (T4 2025)

Dimanche 28 septembre 2025 (journée)

- **½ FOND PRE-SAISON 2025 – 25 M**
- Lieu : AIXE-SUR-VIENNE
- Organisateur : DAUPHINS AIXE-SUR-VIENNE
- Catégories : Toutes catégories
- Règlement : A suivre

Samedi 11 octobre & Dimanche 12 octobre 2025 (journée)

- **14E MEETING DE L'ASSJ VIENNE GLANE - 25 M**
- Lieu : Centre Aqua-récréatif - Aïga Bluiã - Rue Léo Lagrange, 87200 Saint-Junien
- Organisateur : ASSJ NATATION VIENNE GLANE
- Catégories : Toutes catégories
- Règlement : A suivre

Dimanche 16 novembre 2025

- **INTERCLUBS TOUTES CATEGORIES**
- Lieu : AUBUSSON
- Organisateur : CD 23
- Catégories : Toutes catégories
- Règlement : Cf. Règlement FFN & LNA 2025

Samedi 22 novembre & Dimanche 23 novembre 2025 (journée)

- **CHAMPIONNATS TRI-DEPARTEMENTAUX AUTOMNE (ID338 – WEBCONFRONTATION))**
- Lieu : SAINT-LEONARD DE NOBLAT
- Organisateur : CD19/23/87
- Catégories : Toutes catégories

Dimanche 7 décembre après-midi (à confirmer)

- **INTERCLUBS AVENIRS**
- Lieu : AIXE-SUR-VIENNE (à confirmer)
- Organisateur : DAUPHINS AIXE-SUR-VIENNE / CD 19/23/87 (à confirmer)
- Catégories : Avenirs
- Règlement : Cf. Règlement FFN 2025

Dimanche 7 décembre après-midi (à confirmer)

- **TOURNOI DE NOEL**
- Lieu : AIXE-SUR-VIENNE (à confirmer)
- Organisateur : DAUPHINS AIXE-SUR-VIENNE (à confirmer)
- Catégories : ?
- Règlement : ?

CALENDRIER REGIONAL ET FEDERAL T4 2025 (AU 04/09/2025)

septembre		octobre		novembre		DECEMBRE		
1	L	1	M	1	S	COGNAC	1	L
2	M	2	J	2	D		2	M
3	M	3	V	3	L		3	M
4	J	4	S	4	M		4	J
5	V	5	D	5	M		5	V
6	S	6	L	6	J		6	S
7	D	7	M	7	V		7	D
8	L	8	M	8	S		8	L
9	M	9	J	9	D		9	M
10	M	10	V	10	L		10	M
11	J	11	S	11	M		11	J
12	V	12	D	12	M		12	V
13	S	13	L	13	J		13	S
14	D	14	M	14	V		14	D
15	L	15	M	15	S	INTERCLUBS TC	15	L
16	M	16	J	16	D		16	M
17	M	17	V	17	L		17	M
18	J	18	S	18	M		18	J
19	V	19	D	19	M		19	V
20	S	20	L	20	J		20	S
21	D	21	M	21	V		21	D
22	L	22	M	22	S	Chpts Dép. Benjamins-J/S	22	L
23	M	23	J	23	D		23	M
24	M	24	V	24	L		24	M
25	J	25	S	25	M		25	J
26	V	26	D	26	M		26	V
27	S	27	L	27	J		27	S
28	D	28	M	28	V		28	D
29	L	29	M	29	S		29	L
30	M	30	J	30	D	INTERCLUBS AVENIRS	30	M
		31	V			MEETING national	31	M

- **Championnat de ligue Eau libre** ouvert à tous les licenciés et Open avec une licence « promotion eau libre » : <https://satellite.ffnatation.fr/rsc/3002/fichiers/dossiers/1813.pdf>
- **France Elite**, qualification par RK au 31 août à TAVERNY
- **Meeting de Cognac** qualificatif aux championnats de ligue hiver 25m.
- **Webconf@ntation Interclubs toutes catégories**, date imposée par la ligue avec un encouragement d'une mutualisation des départements. Pas de Finale régionale / le classement sera communiqué par la ligue.
- **France Elite**, qualification par RK au 31 août 2024.
- **Webconf@ntation d'Automne**, date limite fixée au 22/23 novembre pour la prise en compte de la 2ème phase qualificative aux Championnats de France Benjamins.
- **Webconf@ntation Coupé Interclubs Avenirs**, date imposée par la ligue avec un encouragement d'une mutualisation des départements.
- **Final Tour en bassin de 25m**, non qualificatif aux Championnats de France Benjamins (2ème niveau de pratique nationale). *lieux à confirmer.
- **France Juniors**, qualification par RK au 31 août, à ANGERS.
- **France Benjamins en bassin de 25m à DUNKERQUE** en attente de confirmation
- Championnats de ligue Hiver en 25m, grille de qualification identique
- *Lieux des championnats de ligue Hiver J/S à confirmer
- Lieux des championnats de ligue Hiver Benjamins à confirmer

Pour plus d'information, veuillez contacter Grégory Beckmann : grnatation@ffnatationlns.fr



CALENDRIER REGIONAL ET FEDERAL 2026

L'année 2026 sera marquée par des nouveautés et/ou modifications.

Celles-ci seront présentées par la FFN aux Clubs et Comités avant les vacances de la Toussaint.

Un peu de patience ...

Vous pouvez d'ores et déjà consulter la page 115/163 du Règlement FFN Natation Course 2025 pour connaître le calendrier fédérale 2026.

<https://www.ffnatation.fr/reglements-natation-course>

Bonne saison sportive !

LES OFFICIELS : UN PILIER ESSENTIEL DES COMPÉTITIONS

SANS OFFICIEL, PAS DE COMPÉTITION

Les compétitions se déroulent sous la direction d'un ou plusieurs Juges-Arbitres, qui s'appuient sur un jury composé d'officiels positionnés autour du bassin, ainsi que sur des bénévoles pour des fonctions hors jury.

Les 4 niveaux d'officiels

- **Chronométrateur** : Qualifié pour prendre le temps de l'athlète dans le couloir qui lui est assigné. Il peut également assurer le rôle de juge à l'arrivée.
- **Juge** : En plus des fonctions du chronométrateur, il peut être juge de virage, juge de virage en chef, ou juge de nage.
- **Starter** : Juge ayant obtenu une compétence optionnelle pour donner le départ des courses.
- **Juge-Arbitre** : Officiel le plus expérimenté, il possède toutes les compétences précédentes et est responsable du bon déroulement de la compétition et du respect des règlements.

Les autres fonctions aux bords du bassin

- **Chambre d'appel** (Zone de contrôle avant chaque course) : officiel en charge de vérifier la présence, la tenue et l'ordre de passage des athlètes
- **Gestionnaire extraNatPocket** : qualifiée pour enregistrer et suivre les performances en temps réel, afficher les résultats, aider à la préparation du protocole de remise des récompenses
- **Gestionnaire** du chronométrage :
- **Navette** : Bénévole désigné pour faire la navette entre les chronométrateurs et le gestionnaire extraNatPocket
- **Speaker** : Bénévole qui annonce les séries, résultats, consignes et anime l'événement
- **Photographe** : Bénévole qui couvre l'événement pour la communication de l'organisateur, valoriser les athlètes

Les Formation et obligations

Le Comité départemental Haute-Vienne Natation s'associe aux Comités départementaux de la Corrèze et de la Creuse pour organiser régulièrement les formations initiales et continues des officiels.

Tous les clubs engageant des athlètes doivent présenter obligatoirement un nombre d'officiels par réunion, sous peine de pénalités.

Les officiels doivent être licenciés pour faire partie du jury. Ils doivent porter une tenue blanche. L'usage de téléphones, écouteurs, etc. est interdit pendant la compétition, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Juge-Arbitre (raisons familiales, astreintes...).

Référents Officiels départementaux

La désignation du jury de tête et autres fonctions hors jury se fait d'un commun accord entre l'organisateur d'une compétition et les Référents départementaux.

Espace personnel des officiels

Chaque officiel licencié à la Fédération Française de Natation (FFN) dispose bien d'un espace personnel dédié via la plateforme extraNat. Cet espace permet de consulter et modifier certaines informations personnelles (adresse, téléphone, taille d'équipement...), Visualiser les titres d'officiel, suivre les compétitions auxquelles vous avez participé en tant que membre du jury, s'inscrire sur des compétitions

Inscription des officiels sur une compétition

Les Référents départementaux adressent, par mail, aux officiels deux semaines avant la tenue de la compétition, un lien d'inscription.

⚠ Important UNE COMPÉTITION PEUT ÊTRE ANNULÉE SI LE NOMBRE D'OFFICIELS EST INSUFFISANT POUR GARANTIR L'ÉQUITÉ, L'INTÉGRITÉ ET LA SÉCURITÉ DE L'ÉVÉNEMENT.